REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

Canton de

CALUIRE & CUIRE

17 DEC. 2018 Compte rendu affiché le

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 5 décembre 2018

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-120

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL -POUR NOS JEUNES. PERENNISONS NOS MISSIONS LOCALES

Etaient M. COCHET. M. TOLLET. présents : Mme LACROIX. M. JOINT. Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), Mme ROUCHON (par proc. à M. JOUBERT), M. COUTURIER (par proc. à M. MANINI), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT), Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme BREMOND jusqu'après élection du secrétaire de séance), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. ROULE), Mme NICAISE (par proc. à Mme MAINAND jusqu'avant vote sur le N° 2018-96), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme CARRET), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNÉ (par proc. à M. PETIT), Mme ROQUES (par proc. à Mme WEBANCK), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD - de LESTANG

Etait absent: /

PREFECTURE Accusé de réception Identifiant de l'Acte: 069 216900340.....

Rapport de : Mme CHIAVAZZA

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 14 de son réglement intérieur, le Conseil Municipal peut émettre des motions ou des voeux sur toute affaire relevant de sa compétence ou ayant un intérêt local.

Aussi est-il proposé le vœu suivant :

"Nous, élus de la Commune de Caluire et Cuire, qui souhaitons et impulsons l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique territoriale favorisant l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi :

- saluons officiellement le savoir-faire des équipes de conseillers de la ML du PNVS qui concrètement et efficacement mettent en œuvre les dispositifs territoriaux publics d'insertion sociale et professionnelle favorisant ainsi l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi

- réaffirmons notre attachement à cette Mission locale du PNVS et demandons à la Région AURA de revenir sur sa décision de réduction de la subvention de 224 000 € qui met gravement en péril cette structure ;
- refusons toute expérimentation de fusion entre les Missions locales et Pôle emploi car elle remet en cause la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé de nos jeunes de 16 à 25 ans ainsi que l'ancrage territorial des Missions locales, dont nous connaissons l'importance ;
- demandons au Gouvernement la pérennisation des financements des Missions locales.
- demandons au Gouvernement d'engager une concertation réelle avec les collectivités territoriales, les missions locales et les partenaires de la politique de l'emploi."

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 33 voix contre, 7 pour, et 2 abstentions (M. TOLLET ne prend pas part au vote).

- REJETTE

le vœu ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 17 DEC. 2018 LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE Philippe COCHET